

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

29 SEPTEMBRE 2026

PROJET DE MOTION

**déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé,
de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur les allocations familiales au
cœur des tractations gouvernementales pour le conclave**

par

Mme Roberty et M. Lepine

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur les allocations familiales au coeur des tractations gouvernementales pour le conclave

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur les allocations familiales au coeur des tractations gouvernementales pour le conclave ;

- A. Considérant que les allocations familiales constituent un soutien essentiel au budget des familles et contribuent directement à couvrir les dépenses liées aux enfants mais qu'elles jouent également un rôle de protection contre le basculement dans la précarité lorsque les ménages sont confrontés à une difficulté ;
- B. Considérant que, dans son étude publiée le 15 septembre 2026, la Ligue des familles met en évidence, sur la base des témoignages de parents, le caractère indispensable des allocations familiales et le risque qu'une diminution de celles-ci entraîne des arbitrages douloureux sur des besoins fondamentaux, notamment l'alimentation des enfants ;
- C. Considérant que les parents interrogés par la Ligue des familles demandent, au minimum, le maintien des montants actuels des allocations familiales ainsi qu'une indexation stricte liée à l'évolution du coût de la vie ;

D. Considérant que, dans un contexte de pression budgétaire, le Gouvernement wallon doit garantir la stabilité et la prévisibilité du soutien apporté aux familles et ne peut faire des allocations familiales une variable d'ajustement budgétaire ;

E. Considérant l'annonce, le 28 septembre 2026, dans *Le Soir* d'une économie de 200 millions à réaliser dans les compétences de M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, et de plusieurs pistes de réduction des prestations familiales.

Demande au Gouvernement wallon

de garantir le maintien intégral du système actuel des allocations familiales et des suppléments qui y sont liés, tant pour les enfants actuellement bénéficiaires que pour les enfants qui naîtront, et de ne procéder à aucune réduction ou suppression des montants actuellement octroyés.

S. ROBERTY

J.-P. LEPINE